



## **Code de conduite mondial des fournisseurs**

## Message de notre chef de la direction

Rolls-Royce est l'un des chefs de file de la technologie industrielle mondiale et se concentre sur les systèmes d'alimentation et de propulsion de calibre international. Notre entreprise est une pionnière des technologies de pointe qui offre les solutions les plus écologiques, sécuritaires et concurrentielles pour répondre aux besoins mondiaux en énergie.

Nous nous sommes engagés à nous montrer exemplaires en ce qui a trait aux normes éthiques, aux comportements et à la conformité. Le conseil d'administration de Rolls-Royce et moi-même avons clairement établi que nous n'allons tolérer aucun type de pratique commerciale inappropriée. Notre approche basée sur la tolérance zéro s'applique à nos propres employés, mais aussi à nos fournisseurs.

Notre Code de conduite mondial des fournisseurs détermine les comportements, les pratiques et les normes que nous voulons voir démontrés et mis en application, tout cela reposant sur les politiques, les normes et le Code de conduite mondial de Rolls-Royce.

Pour que nous puissions entretenir des relations commerciales, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent de manière conforme à l'éthique, responsable et en tout point conforme aux lois et règlements applicables.

Chez Rolls-Royce, nous comptons sur la simplicité de notre promesse et de nos valeurs : nous allons agir de façon sécuritaire et intègre, en illustrant notre gage d'excellence. Nous avons besoin de votre soutien en tant que fournisseur, et du soutien de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement élargie, pour garantir qu'ensemble, nous allons respecter nos promesses et continuer à réussir ensemble.

Merci

A handwritten signature in blue ink that reads "Warren East".

**Warren East**

Chef de la direction

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
1.1	Objet	4
1.2	Contenu et application	4
<b>2</b>	<b>Agir de façon sécuritaire</b>	<b>5</b>
2.1	Santé, sécurité et environnement	5
2.2	Sourçage responsable	6
<b>3</b>	<b>Gage d'excellence</b>	<b>7</b>
3.1	Travail avec nos clients, fournisseurs et partenaires	7
3.2	Conflits d'intérêts	7
3.3	Registres commerciaux exacts	8
3.4	Esclavage moderne et droits de la personne	8
3.5	Rémunération et avantages équitables	8
3.6	Diversité et inclusion	9
3.7	Conventions collectives	9
<b>4</b>	<b>Agir de façon intègre</b>	<b>10</b>
4.1	Lutte contre la corruption	10
4.2	Protection de nos ressources et des renseignements confidentiels	11
4.3	Obligations liées aux importations et au contrôle des exportations	12
4.4	Dispositions antitrust et agissements concurrentiels	12
4.5	Prévention de l'aide à l'évasion fiscale	13
4.6	Lobbying et soutien politique	13
<b>5</b>	<b>Engagement des fournisseurs</b>	<b>14</b>
5.1	Communication	14
5.2	Respect du Code	14
5.3	Préoccupations éthiques relatives aux fournisseurs	14

# 1 Introduction

Nous fixons des normes exigences pour régir nos pratiques commerciales. Le Code de conduite mondial des fournisseurs (le « Code ») établit des normes minimales portant sur les comportements et les pratiques auxquels nous nous attendons de la part de nos fournisseurs. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs respectent le Code, en plus des modalités de toute entente commerciale conclue par Rolls-Royce et le fournisseur.

Si les lois et règlements locaux établissent des exigences plus strictes que le Code, les fournisseurs doivent respecter les exigences en question.

## 1.1 Objet

Le Code établit les normes minimales de comportement que doivent respecter les fournisseurs de Rolls-Royce. Les exigences figurant dans le Code sont fondées sur les principes du Code de conduite mondial de Rolls-Royce, et elles doivent être respectées en vertu des Conditions d'achat générales de Rolls-Royce.

Le présent Code a pour objet de communiquer les exigences et attentes de RollsRoyce à l'intégralité de sa chaîne d'approvisionnement internationale. Le document peut facilement être consulté et téléchargé à partir du site [www.rollsroyce.com](http://www.rollsroyce.com).

Les fournisseurs doivent adhérer aux principes figurant dans le présent document et respecter ces principes.

## 1.2 Contenu et application

Le Code s'applique à tous les fournisseurs et partenaires qui fournissent des produits ou services à Rolls-Royce en vertu de contrats ou de bons de commande.

On attend des fournisseurs qu'ils communiquent les principes en question à leurs propres fournisseurs afin d'atteindre un alignement dans l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement. Cela pourrait exiger l'établissement de processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui intègrent les exigences du Code.

## 2. Agir de façon sécuritaire

Tous les fournisseurs doivent prendre des dispositions en faveur de la santé, et la sécurité et du bien-être des employés, sous-traitants, visiteurs et membres de la collectivité qui pourraient être touchés par leurs activités. Nous nous attendons à ce que les fournisseurs respectent les exigences juridiques et du secteur, et qu'ils s'efforcent de mettre en application les pratiques exemplaires de leurs secteurs.

### 2.1 Santé, sécurité et environnement

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
<p data-bbox="185 716 828 907">Rolls-Royce accorde la priorité à une exploitation sécuritaire. Notre vision consiste à créer un environnement de travail sans incidents, blessures ou problèmes de santé d'origine professionnelle.</p> <p data-bbox="185 929 828 996">Voici nos objectifs en matière de santé, de sécurité et d'environnement :</p> <ul data-bbox="231 1019 828 1288" style="list-style-type: none"><li data-bbox="231 1019 828 1176">• Créer un environnement de travail sécuritaire qui est exempt de blessures, de problèmes de santé professionnels et d'incidents environnementaux.</li><li data-bbox="231 1198 828 1288">• Prévenir ou minimiser les répercussions négatives de nos produits et services.</li></ul>	<p data-bbox="831 716 1474 907">Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs assument leurs responsabilités sur le plan personnel et collectif afin que nous atteignions nos objectifs en matière de santé, de sécurité et d'environnement.</p> <p data-bbox="831 929 1474 1198">Nous nous attendons à ce que les fournisseurs s'engagent à gérer les risques SSE et à protéger de façon proactive la santé, la sécurité et le bien-être de leurs employés, sous-traitants, visiteurs et membres de la collectivité qui pourraient être touchés par leurs activités.</p> <p data-bbox="831 1220 1474 1355">Les fournisseurs doivent également adopter des procédures et pratiques visant à minimiser toute répercussion environnementale négative.</p>

## 2.2 Sourçage responsable

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
Rolls-Royce a pris des engagements à l'égard du sourçage responsable des matériaux.	<p>Les fournisseurs doivent offrir à RollsRoyce des produits faits de matériaux, y compris les minéraux constitutifs, qui sont sourcés de façon responsable et vérifiés comme ne provenant pas de zones de conflits, conformément aux lignes directrices de l'OCDE.</p> <p>Les fournisseurs doivent communiquer sur demande à Rolls-Royce des données sur la provenance des minéraux de la chaîne d'approvisionnement. Si la chaîne de traçabilité de matériaux est impossible à déterminer ou inconnue, le fournisseur doit s'engager à obtenir les certifications requises ou à cesser d'utiliser le matériau en question.</p>

### 3. Gage d'excellence

Nous traitons tous nos clients, fournisseurs et partenaires de façon équitable et honnête. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs démontrent les mêmes comportements et à ce qu'ils n'aient de relations qu'avec des fournisseurs et partenaires dont les valeurs et comportements respectent des normes éthiques rigoureuses.

#### 3.1 Travail avec les clients, fournisseurs, partenaires et collectivités

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
<p>Nos pratiques concurrentielles sont justes et intègres dans toutes nos campagnes de vente et demandes de financement externe.</p> <p>Lorsque nous recherchons de nouveaux fournisseurs, nous effectuons des vérifications préalables rigoureuses. Nous prenons des mesures visant à ne sélectionner que des fournisseurs et partenaires dont les comportements satisfont aux normes éthiques les plus exigeantes.</p> <p>Nous appuyons les collectivités en ce qui a trait à l'éducation, aux compétences, aux missions sociales, aux arts, à la culture et au patrimoine. Nos investissements peuvent être composés de soutien financier ou en nature.</p>	<p>Les fournisseurs ne doivent avoir des relations qu'avec des employés, intermédiaires, agents, consultants, représentants, distributeurs, soustraitants, fournisseurs, consortiums et associés de coentreprises qui respectent nos normes et les vôtres sur le plan de la réputation et des agissements.</p> <p>Les fournisseurs doivent prêter une oreille attentive aux demandes et préoccupations de la collectivité, et les traiter comme il se doit. Nous vous encourageons à rechercher des occasions semblables dans vos collectivités locales.</p>

#### 3.2 Conflits d'intérêts

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
<p>Nous évitons les situations dans lesquelles des conflits d'intérêts pourraient être vus comme ayant une influence sur nos décisions et agissements, ou comme une influence qui nous empêche d'agir en fonction des intérêts supérieurs de Rolls-Royce. Si nous croyons qu'un conflit d'intérêts existe, ou est susceptible d'exister, nous nous manifestons.</p>	<p>Les fournisseurs doivent agir sans faire l'objet de conflits d'intérêts ou atténuer comme il se doit tout conflit d'intérêts qui se déclare.</p>

### 3.3 Registres commerciaux exacts

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
Nous conservons des registres exacts et complets de toutes nos transactions commerciales.	Nos fournisseurs doivent conserver des registres exacts et complets de toutes leurs transactions commerciales.

### 3.4 Esclavage moderne et droits de la personne

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
Nous n'acceptons pas le travail réalisé par des enfants ou toute autre pratique qui freine le développement des enfants.	Les fournisseurs ne doivent jamais employer ou cautionner des pratiques qui freinent le développement des enfants..  Les fournisseurs ne doivent employer aucune personne âgée de moins de 15 ans ou n'ayant pas atteint l'âge minimal auquel il est autorisé de quitter l'école.
Nous croyons qu'un travail doit toujours être choisi librement.	Les fournisseurs doivent omettre d'employer toute forme de travail forcé, imposé à des prisonniers ou reposant sur le remboursement d'une dette.

### 3.5 Rémunération et avantages équitables

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
Nous reconnaissons le besoin de récompenser justement la compétence, les contributions et le rendement.	Les fournisseurs doivent s'assurer que toute rémunération satisfait aux exigences locales liées au salaire minimum.  Les heures de travail supplémentaires doivent être facultatives et doivent être rémunérées de façon adéquate.  Les heures de travail standard et les heures de travail supplémentaires ne doivent pas être supérieures aux limites imposées par la loi.

### 3.6 Diversité et inclusion

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
Nous traitons les autres de manière ouverte, honnête et courtoise.	Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs fassent la promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité.
Nous ne tolérons aucun type d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination illégale.	Il ne faut tolérer aucun type de harcèlement ou de discrimination envers les employés sur le plan physique, verbal ou psychologique.

### 3.7 Conventions collectives

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
La décision d'adhérer ou non à un syndicat doit être un choix individuel.	Nous nous attendons à ce que les fournisseurs respectent de telles décisions et à ce qu'ils mettent en application les processus et lois pertinents en ce qui a trait aux consultations et à la représentation collectives.

## 4. Agir de façon intègre

Un comportement conforme à l'éthique et aux normes les plus élevées et le respect des lois et règlements sont essentiels pour préserver la réputation de notre entreprise et en assurer la réussite à long terme. Nous nous attendons à ce que les fournisseurs agissent conformément à l'éthique et respectent les exigences juridiques et du secteur, et qu'ils s'efforcent de mettre en application les pratiques exemplaires de leurs secteurs.

### 4.1 Lutte contre la corruption

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
<p>Nous ne tolérons aucune forme de corruption.</p> <p>Nous n'offrons et acceptons en aucun cas des articles de valeur qui ont ou pourraient être vus comme ayant une influence indue sur des décisions commerciales.</p>	<p>Les fournisseurs doivent agir de façon juste et honnête, sans subir d'influence liée à la corruption.</p> <p>Les fournisseurs ne doivent offrir des cadeaux ou de l'hébergement que de manière légale, ouverte et transparente. Si des cadeaux ou de l'hébergement sont offerts, cela ne doit pas être vu ou interprété comme une tentative d'avoir une influence indue sur une décision commerciale.</p> <p>Les fournisseurs ne doivent ni verser ni offrir des paiements dits de « facilitation ».</p>

## 4.2 Protection de nos ressources et des renseignements confidentiels

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
<p>Nos technologies et propriétés intellectuelles qui sont sensibles sur le plan commercial et nos renseignements confidentiels sont des éléments essentiels de notre entreprise, et nous les protégeons contre tout accès ou toute utilisation ou communication qui ne sont pas autorisés.</p> <p>Nous protégeons les renseignements confidentiels que nous détenons, ce qui comprend les données de nos clients, fournisseurs, coentreprises et autres parties. Nous ne les utilisons et communiquons à l'interne que dans la mesure permise, et nous ne les communiquons jamais à l'extérieur sans avoir obtenu une autorisation en ce sens.</p> <p>Nous ne tentons pas de découvrir ou d'utiliser l'information d'autres personnes ou organisations, ce qui comprend nos concurrents, pour autant que nous sachions que l'information en question est confidentielle ou protégée.</p>	<p>Les fournisseurs doivent protéger nos ressources et renseignements et veiller à sécuriser toutes les données et tous les documents.</p> <p>Les fournisseurs doivent préserver la confidentialité des renseignements confidentiels, et éviter d'utiliser tout renseignement qu'ils ne sont pas censés posséder.</p> <p>Les fournisseurs ne doivent jamais offrir ou communiquer à Rolls-Royce de l'information que Rolls-Royce n'est pas censée posséder.</p> <p>Les fournisseurs doivent utiliser les accords de confidentialité et de nondivulgateion nécessaires pour protéger nos renseignements exclusifs et confidentiels.</p>

### 4.3 Obligations liées aux importations et au contrôle des exportations

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
<p>Nous nous engageons à respecter les lois, règlements et procédures régissant les exportations et les importations qui s'appliquent à nos activités mondiales.</p>	<p>Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois de contrôle des exportations pertinentes lorsqu'ils exportent des biens ou des technologies, et ils doivent prendre les mesures de planification nécessaires et obtenir toutes les autorisations et tous les permis nécessaires afin de s'assurer d'une livraison de produits en temps opportun qui respecte toutes les lois applicables.</p> <p>Si cela est nécessaire pour obtenir les autorisations et permis requis, les fournisseurs devront mettre en œuvre tous les processus nécessaires à la gestion de l'accès aux produits et technologies visés par des contrôles des exportations, ce qui veut dire que seuls les membres du personnel et les entités autorisées doivent y avoir accès. Dans les collectivités où cela est applicable, cette exigence doit être transférée à tous les fournisseurs de niveau inférieur.</p>

### 4.4 Dispositions antitrust et agissements concurrentiels

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
<p>Nous exploitons notre entreprise dans le respect des lois antitrust et en matière de concurrence.</p>	<p>Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois antitrust et en matière de concurrence qui s'appliquent dans les pays où ils sont actifs ou vendent des produits.</p> <p>Les fournisseurs ne doivent pas coordonner leurs agissements sur les marchés avec leurs concurrents ou leurs fournisseurs de façon à restreindre la concurrence de façon inappropriée.</p>

#### 4.5 Prévention de l'aide à l'évasion fiscale

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
Nous n'aiderons pas délibérément nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux à éviter de payer des impôts ou à réduire leur charge fiscale de manière frauduleuse.	<p>Les fournisseurs ne doivent pas nous demander de faire quoi que ce soit qui les aide à réaliser une évasion fiscale.</p> <p>Les fournisseurs ne doivent générer que des factures et documents contractuels qui correspondent à la situation commerciale convenue et comprennent de l'information véridique.</p> <p>Les fournisseurs ne doivent pas, quand ils agissent pour notre compte, aider délibérément d'autres organisations ou personnes à réaliser une évasion fiscale.</p>

#### 4.6 Lobbying et soutien politique

Nos principes	Ce que cela signifie pour nos fournisseurs
Nous nous engageons à entreprendre des activités de lobbying qui respectent toutes les lois applicables et à démontrer un comportement éthique dans toutes nos interactions avec les gouvernements, leurs organismes et leurs représentants.	<p>Toutes les activités de lobbying entreprises par les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois applicables.</p> <p>Nous nous attendons à ce que les fournisseurs démontrent des comportements éthiques dans le cadre de leurs interactions avec les gouvernements, leurs organismes et leurs représentants.</p>

## 5. Engagements des fournisseurs

### 5.1 Communication

Les fournisseurs doivent mettre à la disposition de leurs employés, et dans la langue de travail de ces derniers, le Code de conduite mondial des fournisseurs de Rolls-Royce.

Nous encourageons nos fournisseurs à parler à leurs employés du service d'assistance téléphonique en matière d'éthique de Rolls-Royce, comme il est indiqué de façon plus détaillée ci-dessous.

### 5.2 Respect du Code

Les fournisseurs doivent respecter toutes les facettes du Code de conduite mondial des fournisseurs de Rolls-Royce, comment l'exigent les Conditions d'achat générales de Rolls-Royce.

Rolls-Royce se réserve le droit de vérifier le respect du Code de conduite mondial des fournisseurs. On attend des fournisseurs qu'ils veillent à documenter leur respect du code. Rolls-Royce pourrait en tout temps demander d'accéder à la documentation en question. Rolls-Royce se réserve également le droit d'accéder aux établissements des fournisseurs à des fins de vérification.

Rolls-Royce se réserve le droit de résilier un contrat en cas d'infraction importante aux principes figurant dans le Code.

On attend des fournisseurs qu'ils communiquent les attentes en question au sein de leur chaîne d'approvisionnement et qu'ils intègrent les principes figurant dans le présent document à leurs pratiques commerciales durables.

### 5.3 Préoccupations éthiques relatives aux fournisseurs

Nous nous manifestons sans craindre de représailles si quelque chose nous préoccupe ou ne correspond pas aux principes figurant dans le Code, et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs agissent de la même façon. Toutes représailles contre une personne qui a manifesté ses préoccupations sont inacceptables.

Les fournisseurs peuvent poser des questions ou formuler des préoccupations en parlant à leur personne-ressource chez Rolls-Royce ou en communiquant avec le service d'assistance téléphonique en matière d'éthique de Rolls-Royce, ce qui peut avoir lieu de façon anonyme au besoin. Les préoccupations peuvent être communiquées en ligne ou au téléphone.

Le site Web ci-dessous comprend la liste de tous les numéros de téléphone à l'échelle internationale qui permettent de communiquer des préoccupations. Vous pouvez également faire appel au système en ligne disponible à l'adresse suivante :



[www.rolls-royce.com/ethicsline](http://www.rolls-royce.com/ethicsline)

Nous encourageons nos fournisseurs à offrir un service anonymisé de ce type aux personnes désirant communiquer des préoccupations liées à l'éthique.

© Rolls-Royce plc 2019

The information contained within this document is the property of Rolls-Royce plc and may not be copied, or communicated to a third party or used, for any purpose other than for which it is supplied without the express written consent of Rolls-Royce plc.

While this information is given in good faith based upon the latest information available to Rolls-Royce plc, no warranty or representation is given concerning such information, which must not be taken as establishing any contractual or other commitment binding upon Rolls-Royce plc or any of its subsidiary or associated companies.

January 2019

Rolls-Royce plc  
62 Buckingham Gate  
London SW1E 6PA  
United Kingdom

**rolls-royce.com**